

Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2021-4-1-5

Séance du lundi 19 avril 2021

CONVENTION RELATIVE AUX MODALITES D'HÉBERGEMENT TEMPORAIRE DES AGENTS DE L'ÉTAT ET A LA MUTUALISATION DES MOYENS DANS LES LOCAUX DU CENTRE D'ENTRETIEN ET D'INTERVENTION DE FELLERING (68) A CONCLURE AVEC LA DIRECTION INTERDEPARTEMENTALE DES ROUTES DE L'EST

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :

ADRIAN Daniel, ALFANO Alfonsa, BAUER Marcel, BERTRAND Rémi, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFET Françoise, BURGER Etienne, CAHN Mathieu, CARBIENER Thierry, COUCHOT Alain, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DELMOND Max, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, ELKOUBY Eric, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FERRARI Pascal, FISCHER Bernard, GRAEF-ECKERT Catherine, GRAPPE Alain, GROFF Bernadette, HABIG Michel, HAGENBACH Vincent, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, HOLDERITH Nadine, HOMMEL Denis, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, JURDANT-PFEIFFER Pascale, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KEMPF Suzanne, KLINKERT Brigitte, KOCHERT Stéphanie, LEHMANN Marie-Paule, LE TALLEC Yves, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MEHLEN-VETTER Josiane, MEYER Philippe, MILLION Lara, MORITZ Christine, MULLER Betty, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, PFERSDORFF Françoise, RAPP Catherine, SCHITTLY Marc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SENE Marc, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, THOMAS Nicole, TRIMAILLE Philippe, VALLAT Marie-France, VOGT Pierre, WITH Rémy, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien

EXCUSES AVEC PROCURATION :

DREXLER Sabine donne procuration à JANDER Nicolas
GREIGERT Catherine donne procuration à BAUER Marcel
JUNG Martine donne procuration à ELKOUBY Eric
LEHMANN Marie-Paule donne procuration à BURGER Etienne
MAURER Jean-Philippe donne procuration à JURDANT-PFEIFFER Pascale
ORLANDI Fabienne donne procuration à WITH Rémy

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-1-1-04 du 2 janvier 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU la convention de gestion temporaire du réseau routier national transféré signée le 29 décembre 2020 entre l'Etat et les Départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Autorise la prolongation des dispositions de la convention de gestion temporaire du réseau routier national transféré du 29 décembre 2020, relatives aux conditions d'accueil du personnel de la DIR Est et de leurs matériels et les modalités d'encadrement des équipes rattachés au Centre d'Entretien et d'Intervention (CEI) de Fellingring, pour la période entre le 1er avril et le 30 juin 2021, en adaptant les modalités prévues pour la mutualisation des moyens et la chaîne de commandement lorsqu'interviendra la mise à disposition effective des services de l'État et de son personnel au profit de la CeA ;
- Approuve la convention à conclure entre la CeA et la DIR-Est à cet effet, telle qu'annexée à la présente délibération et autorise le Président à la signer.

Le Président



Frédéric BIERRY

Adopté à l'unanimité